

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 07 mars 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

02 mars 2023

Date d'affichage:

02 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Anthony ALVES DA COSTA par Philippe GENETIER

Excusés : Marie-Agnès FERNANDEZ, Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX

Objet: ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 - DE_2023_10

Le Maire informe que :

- Ingrid LAFOREST et Dominique DEBAUX, conseillères et membres du bureau de la Cabane de Chânes, ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle du conseil.

- Dominique DEBAUX, ayant le pouvoir de Marie-Agnès FERNANDEZ, ne pourra lui donner sa voix.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR	200.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	900.00 €
TOP DANCE	300.00 €
COMITÉ DES FÊTES	700.00 €
AMI KALE DES PISSENLITS	700.00 €
SOU DES ÉCOLES CHÂNES CHASSELAS LEYNES	325.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL	300.00 €
LES AMIS DU BOCAGE	50.00 €
LES LYCÉENS EN CŒUR	50.00 €
LA CABANE DE CHÂNES	400.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75.00 €
TOTAL	4 000.00 €

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,

ÉMET une réponse défavorable aux demandes suivantes :

MFR de Villié-Morgon, MFR de Pont-de-Veyle, MFR de Charentay, Les Restaurants du Cœurs, France Adot 71, Association des Conjointes FAVEC 71, Secours Populaire Français, Les Amis du CADA, Association Française des Scléroses en Plaques, Fédération Départementale des Restaurants Scolaires.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/03/2023
et publié ou notifié le 09/03/2023
Préfecture de SAÛNE ET LOIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/03/2023
071-217100841-20230307-DE_2023_10-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.